



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**POLE TRAVAUX, CADRE DE VIE
ET DEVELOPPEMENT DURABLE
Service Commande Publique et Finance**

1 - Dénomination de la Collectivité qui passe le marché : VILLE DE CARPENTRAS

Adresse : Hôtel de Ville - BP N° 264 - 84208 CARPENTRAS CEDEX

Pouvoir Adjudicateur : Commune de CARPENTRAS, représentée par Monsieur le Maire.

2 -Objet du marché : TRAVAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE ET MARQUAGE DE CHAUSSEE

Type de marché de travaux : exécution

3 - Durée du marché : un an à compter de la date de notification, renouvelable tacitement deux fois pour la même période, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties contractantes, par lettre recommandée avec un préavis de deux mois.

4 – Montant maximum annuel des commandes possibles (H.T.) : 250 000 €

5 - Modalités essentielles de paiement : règlement par mandat administratif des sommes dues au titre du marché dans un délai maximum de 30 jours à dater de la réception en Mairie de la demande de règlement (transmission des factures obligatoirement par voie dématérialisée par la solution nationale Chorus Pro). Les dépenses sont inscrites dans les ressources propres du budget communal.

6 - Conditions de participation :

Pour participer, le candidat devra joindre, conformément aux articles R2142-1 à R2142-14 et R2143-3 à R2143-10 du Décret n° 2018-1075 susvisé, les documents mentionnés à l'article 13 du CCAP.

7 - Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1 - Valeur technique de l'offre c'est à dire l'aptitude de l'entreprise à fournir les prestations demandées – pondération 60 % note sur 20 : notée sur la base du cadre du mémoire technique joint au dossier de consultation, présentant :

- Moyens techniques et humains affectés spécifiquement au marché - note sur 7,5

- Délai d'intervention analysé sur la base des propositions faites par le candidat (article 5 de l'acte d'engagement) - note sur 3

- Méthodologie (organisation des travaux, prise en compte des contraintes d'exécution, sécurité, qualité) – note sur 7,5

- Matériels proposés – note sur 2

2 - Prix - Pondération 40 % note sur 20.

Le prix sera apprécié sur chantier type en appliquant les tarifs du Bordereau des prix unitaires aux travaux réalisés en 12 mois sur la commune.

La note la plus élevée sera celle retenue.

8 - Procédure : Marché passé en procédure adaptée sous forme d'un accord-cadre (mono-attributaire) à bons de commande avec fixation de maximum (articles R2123-1, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique)

9 - Conditions de délai :

Date limite de réception des offres : jeudi 23 février 2023 - 12h00

Délai minimum de validité des offres : 150 jours à compter de la date limite de réception des offres

10 - Variantes : refusées

11 - Date d'envoi à l'organisme chargé de la publication : mardi 31 janvier 2023

12 – Questions et demandes de précisions complémentaires :

Dans le cadre de la réglementation relative à la dématérialisation, la Ville de Carpentras ne répondra à aucune question par voie téléphonique.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser jusqu'à sept (7) jours ouvrés précédant la date de remise des offres par courrier électronique, au pouvoir adjudicateur via la plateforme : <http://www.e-marchespublics.com/>

Les questions d'ordre général posées par les candidats feront l'objet d'une information transmise à l'ensemble des candidats.

13 - Modalités de dépôt des offres : elles doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

Les offres transmises sous format papier ne sont plus acceptées et sont considérées comme non-conformes, c'est-à-dire irrégulières.

Le Maire,
Serge Andrieu